1. **Annexes à joindre obligatoirement à toutes les demandes**

Annexe 1.1. La convention, en autant d’exemplaires que de parties signataires :

* soit d’accompagnement et de financement de l’assainissement du sol d’une station-service en cas de poursuite d’exploitation
* soit d’accompagnement et de financement de l’assainissement du sol d’une station-service en cas de fermeture de l’exploitation
* soit de financement de l’assainissement du sol d’une station-service par voie de mesure transitoire

Annexe 1.2. Un support électronique (par exemple, clé-USB, CD-Rom, …) avec une copie de “l’étude d’orientation” et un document, délivré par les autorités compétentes, dont il ressort qu’il s’agit “d’une étude d’orientation jugée conforme”. Les preuves suivantes peuvent par exemple être utilisées : mise en demeure pour une étude de caractérisation, étude de caractérisation, approbation de l’étude de caractérisation, projet d’assainissement, approbation du projet d’assainissement, attestation du sol, tout autre document prouvant l’approbation de l’étude d’orientation, ...

Annexe 1.3. Un extrait de la matrice cadastrale et un plan cadastral récents

Annexe 1.4. Une déclaration signée faisant mention de tous les incidents notifiés aux autorités compétentes ou attestant qu’aucun incident ne s’est produit

Annexe 1.5. Le cas échéant, les annexes visées au point F du formulaire de demande

Annexe 1.6. Si le demandeur est une personne morale, une copie des statuts indiquant que le signataire est habilité à signer au nom de la société

1. **Documents à annexer en plus des pièces précitées**
	1. **Si le demandeur n’est pas le propriétaire du terrain**

Annexe 2.1.1. Une copie des conventions conclues entre le demandeur et le propriétaire concernant l’utilisation du terrain (par exemple, contrat de bail)

Annexe 2.1.2. Une preuve dont il ressort que le propriétaire a bien le droit de propriété du terrain (par exemple, acte d’achat)

* 1. **Si le demandeur est le propriétaire du terrain**

Annexe 2.2.1. Une preuve dont il ressort qu’il a bien le droit de propriété du terrain (par exemple, acte d’achat)

* 1. **Si le demandeur est ou était également l’exploitant**

Annexe 2.3.1. Une copie du dernier permis d’exploitation (permis d’environnement, permis unique) pour autant que disponible, sinon cela devra être démontré à l’aide d’un autre élément de preuve

Annexe 2.3.2. Une copie du dernier rapport concernant le dernier examen périodique général effectué sur les installations ou, si celui-ci n’est pas disponible, des derniers tests de mise sous pression effectués sur les citernes de stockage (obligatoires uniquement si ces tests ont été exécutés, si non disponibles, prière d’indiquer explicitement la raison)

* 1. **Si la demande concerne des travaux d’assainissement par voie de mesure transitoire**

Annexe 2.4.1. Une copie (digitale) de l’approbation/déclaration de conformité du projet/plan d’assainissement par les autorités compétentes, du projet d’assainissement déclaré conforme, du plan d’assainissement approuvé et du permis d’environnement pour autant que la réglementation régionale en vigueur l’exige

Annexe 2.4.2. Une preuve incontestable du début des travaux d’assainissement, et s’ils ont commencé avant le 1/01/2000, la preuve que des travaux d’assainissement effectifs étaient toujours en cours après le 1/01/2000

Annexe 2.4.3 Si la demande concerne une demande de fermeture par voie de mesure transitoire, une obligation dans le chef du propriétaire d’un terrain pollué où était implantée une station-service – assainissement par voie de mesure transitoire en combinaison avec une fermeture

Annexe 2.4.4 Si la demande concerne une demande de poursuite par voie de mesure transitoire, une preuve que la station-service est toujours en exploitation au moment de l’introduction de la demande

Annexe 2.4.5 Si la demande concerne une demande de fermeture par voie de mesure transitoire, une preuve que la date de fermeture de la station-service mentionnée est correcte

* 1. **Si la demande concerne un dossier de poursuite**

Annexe 2.5.1 Une preuve que la mise en service de la station-service a débuté au plus tard le 20/03/2008 ou que la station-service était déjà en exploitation avant le 20/03/2008

Annexe 2.5.2 Une preuve que la station-service est toujours en exploitation au moment de l’introduction de la demande

* 1. **Si la demande concerne un dossier de fermeture**

Annexe 2.6.1 Si la demande concerne une station-service fermée, une preuve que la date de fermeture de la station-service mentionnée est correcte

Annexe 2.6.2 Une obligation dans le chef du propriétaire d’un terrain pollué où était implantée une station-service - fermeture